

LE PRÉFET DE LA SOMME

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME**

**ARRÊTÉ REVISANT LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES APPELS A PROJETS
CONJOINTS ÉTAT – DÉPARTEMENT POUR L'ANNÉE 2025 DANS LE CADRE DE LA
PROCÉDURE D'AUTORISATION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET
MÉDICO-SOCIAUX**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R.313-4 ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2024 portant délégation de signature principale à M. Emmanuel MOULARD secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

Vu la délibération du 23 décembre 2024 du Conseil départemental de la Somme constatant l'élection de Mme Christelle HIVER à la présidence de cette assemblée ;

Vu le projet territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Somme/Aisne ;

Vu le schéma départemental des solidarités en vigueur ;

Vu l'arrêté du 21 février 2025 fixant le calendrier prévisionnel des appels à projets conjoints Etat - Département pour l'année 2025 dans le cadre de la procédure d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Sur proposition du Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord et du Directeur général des services du Département de la Somme ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} : dans le cadre de la procédure d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, le calendrier prévisionnel des appels à projets conjoints pour l'année 2025 est révisé comme suit :

Création de Services d'Action Éducative en Milieu Ouvert Intensive	
Territoire concerné	Département de la Somme
Population ciblée	Mineurs de 0 à 18 ans
Capacité	116 mesures
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	1er semestre 2025

Création de Services d'Action Éducative en Milieu Ouvert Renforcée	
Territoire concerné	Département de la Somme
Population ciblée	Mineurs de 0 à 18 ans
Capacité	80 mesures
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	1er semestre 2025

Article 2 : le calendrier a un caractère indicatif. Il peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle. Il pourra être consulté sur le site internet du Département de la Somme : <http://www.somme.fr/>

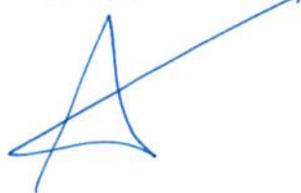
Article 3 : les personnes morales gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois qui suivent sa publication.

Article 4 : le présent arrêté peut, dans un délai franc de deux mois à compter de sa date de publication, faire l'objet soit d'un recours administratif devant le Préfet de la Somme et/ou devant la Présidente du Conseil départemental de la Somme, soit d'un recours contentieux par voie postale devant le Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 AMIENS ou par l'application *Télérecours citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : le Secrétaire général de la Préfecture de la Somme, le Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord et le Directeur général des services du Département de la Somme sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme et sur le site internet du Département de la Somme.

Fait à Amiens, le **07 MAI 2025**

Le Préfet



M. Rollon MOUCHEL-BLAISOT

La Présidente du Conseil départemental
de la Somme



Christelle HIVER

Notifié le :